

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS**

Nombre de membres en exercice : 27

Séance du 16 juillet 2024

Nombre de membres présents : 15

L'an deux mil vingt-quatre et le seize juillet à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick PLICQUE, Maire

Ont pris part à la délibération : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

10/07/2024

Date d'affichage

10/07/2024

Objet de la délibération n° 55-2024

Finances locales – Alimentation électrique des feux tricolore pour le carrefour du SDIS – Part financière de la Commune

Présents

JP. CULOS, F. GARRIGUES, C. DEBONS, C. PAVAILLER, A. SECULA, S. MAZAS, C. SCHIFANO, MJ. SCHIFANO, C. CLERGEAU F. ESTEVES, D. DOUMERC, JF MULLER, O. RACAUD, RM MARTINEZ FUENTE,

Absents excusés

C. ROMERO, E. UMUTESI, JC MALTHE, A. CIERCOLES, S. PRADELLES, A. TAHRI, M.E. RAYSSAC ORRIT, A. CERCLIER, M. PLANA, I. CERE, JC. LAPASSE et H. DUTKO

Pouvoirs

*E. UMUTESI à P. PLICQUE | C. ROMERO à JP. CULOS
JC MALTHE à C. PAVAILLER*

Mme Marie-José SCHIFANO a été nommée secrétaire

Délibération n° 08

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 02 mai 2023 concernant l'extension basse tension pour l'alimentation électrique du feu tricolore pour la sortie de la future caserne des Pompiers RD112, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante (11AT312)

- Confection d'une descente aérosouterraine sur le poteau béton existant à l'abord de la RD.
- Création d'un réseau souterrain en conducteur 3 x 150².
- Fourniture et pose d'un coffret de type REMBT à poser à côté du futur feu.
- Fourniture et pose d'un coffret de branchement monophasé 3 KVa pour alimenter l'armoire des feux.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> Part SDEHG	7 756 € TTC
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	3 343 € TTC
Total	11 099 € TTC

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Ce projet nécessitant la création d'un nouveau point de comptage, un contrat de fourniture d'électricité sera conclu par la commune qui se chargera de la mise en service du raccordement en question.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- ACCEPTE les travaux tels que présentés ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision,
- DECIDE de verser une « Subvention d'équipement- autres groupement » au SDEHG pour les travaux éligibles, en un versement unique à l'article 204158 de la section d'investissement.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

